



# Stage 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré : L'école inclusive

## Mardi 17 janvier 2017 à Rennes

avec Philippe Mazereau et Agnès Duguet

**Philippe Mazereau** est enseignant chercheur à l'université de Caen Basse-Normandie, habilité à diriger les recherches. Il est directeur du master Education formation ingénierie et professionnalités et co-responsable du pôle santé maladies handicap de la Maison de la recherche en sciences humaines. Philippe Mazereau oriente ses recherches sur : La scolarisation des élèves handicapés - Les formes de coopération interprofessionnelle - L'évolution des politiques sociales du handicap.

Avec lui nous aborderons la notion de besoins éducatifs particuliers qui tend à s'imposer aujourd'hui dans l'approche des difficultés scolaires et des handicaps. C'est une notion qui se veut en rupture avec l'approche diagnostique et individualisante des difficultés scolaires.

**Agnès Duguet** est enseignante spécialisée et secrétaire nationale au SNUipp-FSU.

La nouvelle circulaire ULIS implique une inscription des élèves dans leur classe de référence et une inclusion effective. Dans certains endroits, cela bouleverse les pratiques et déstabilise les équipes. Comment y remédier, que mettre en place dans ces classes ?

A partir de la rentrée 2017, la formation spécialisée change, le CAPASH sera remplacé par le CAPPEI, qu'est-ce que cela implique comme modifications ?

Agnès Duguet décryptera le projet du CAPPEI et ses incidences dans la formation des enseignants.



## Participer à un stage syndical est un droit

### Comment s'inscrire ?

Les demandes d'autorisation d'absence sont à adresser à l'IA au moins un mois avant la date du stage, soit avant le 17 décembre 2016. (envoyer une demande d'autorisation d'absence avec le courrier joint en version word sur notre site).

S'inscrire aussi par mail auprès du SNUipp-FSU35 dans les plus brefs délais.

### Qui peut participer ?

Tout-e enseignant-e qui est intéressé-e par un stage de formation syndicale, syndiqué-e ou non syndiqué-e, qu'il travaille en maternelle, élémentaire, dans un RASED, ou comme remplaçant-e.

Nom, prénom  
Fonction et poste  
Ecole

A Monsieur le Directeur Académique  
des services de l'Education Nationale  
S/c de Monsieur l'Inspecteur de circonscription.

A .....  
Le .....

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 17 janvier pour participer à un stage syndical.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp-FSU 35 sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Signature

La passion  
du métier  
ne suffit pas

Il nous faut  
du temps  
et des  
moyens.

l'école pour tous,  
une vraie valeur.

